



Les barèmes de dépenses sont les suivants :

Déjeuner (maximum avec pièce justificative) Dîner (maximum avec pièce justificative) Souper (maximum avec pièce justificative)	14,75 \$ 23,00 \$ 28,40 \$
Coucher (maximum avec pièce justificative) (sans pièce justificative)	<mark>158,00 \$</mark> 35,00 \$

Stationnement et taxi avec pièce justificative

Kilométrage 0,54 \$

Kilométrage (voiture hybride) 0,54 \$

FRAIS DE GARDE

Nombre d'enfants	1	2	3	+ de 3 par enfant
Avant-midi	<mark>15,00 \$</mark>	<mark>22,50 \$</mark>	<mark>29,75 \$</mark>	<mark>7,75 \$</mark>
Après-midi	<mark>15,00 \$</mark>	<mark>22,50 \$</mark>	<mark>29,75 \$</mark>	<mark>7,75 \$</mark>
Soirée – pour le travail après 18 h	<mark>22,75 \$</mark>	<mark>29,75 \$</mark>	<mark>36,75 \$</mark>	<mark>7,75 \$</mark>
Nuit – pour le travail après 24 h	<mark>30,00 \$</mark>	<mark>44,25 \$</mark>	<mark>61,75 \$</mark>	<mark>7,75 \$</mark>

En outre, pour la période du souper, les frais encourus pour la garde ou les retards à la garderie donnent droit à une compensation de 15,00 \$ pour 1 enfant et de 7.75 \$ additionnels pour chaque enfant.

P.S. Les frais de garderie ne sont pas payables aux conjoint-es.

Il est important de détailler les frais de garde chaque jour sur les rapports de dépenses.